

D2024-42

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale.

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2194-1,

Vu la délibération N° 22-2-6 du 6 avril 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, concernant les fournitures et/ou les services ainsi que des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée jusqu'à 500 000 € HT inclus concernant les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision D2023-69 en date du 23 mai 2023, de signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale, avec le groupement formé par les sociétés : OGLO SARL D'ARCHITECTURE - SAS MAKE INGENIERIE - BETFEE, représenté par le mandataire OGLO SARL D'ARCHITECTURE - 80, rue du Moulin Vert – 75014 PARIS,

Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale, afin de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre,

DECIDE

De signer avec le groupement OGLO SARL D'ARCHITECTURE/SAS MAKE INGENIERIE/BETFEE dont le mandataire est le cabinet OGLO SARL D'ARCHITECTURE, un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale.

De préciser que l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison médicale, conduit à une augmentation du marché de 23 438.45 € H.T. soit 28 126.14 € T.T.C.

De préciser que le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à :

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture

078-217804814-20240307-D2024-42-CC

Date de télétransmission : 12/03/2024

Date de réception préfecture : 12/03/2024

SUIVEZ-NOUS SUR :



- Forfait de rémunération définitif pour la mission de base (de la phase ESQ à AOR) de 85 500.00 € H.T. à 104 629.14 € H.T. soit 8.5% du montant des travaux fixés à la fin des études : 1 230 931.08 € H.T
- Pour la mission complémentaire (Ordonnancement Pilotage Coordination) de 8 500.00 € H.T. à 12 309.31 € H.T.

De préciser que les autres clauses du marché restent inchangées.

De préciser que l'avenant au contrat prend effet à compter de sa notification.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 7 mars 2024



Le Maire,

Laurence BERNARD